

## ARRÊTÉ N° 2024\_136

### PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE SAGE-FEMME TERRITORIALE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-855 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade de sage-femme territoriale hors classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 AZIZI Zoubaida
- 2 DJILLALI Zoubida
- 3 FLOTTE Laetitia
- 4 HIBRAND Nathalie
- 5 PETITJEAN Karine
  
- 6 SYLLA Fatoumata
- 7 TOUSSAINT COLOMBE Patricia

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le